

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

STM 835

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit 1114.001

Synonymes STM 835

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/de la préparation Vaporisateur pharmaceutique d'agent de libération

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise SILITECH AG
Worbstrasse 173
CH-3073 Gümlingen
Schweiz/Switzerland
Tel +41 31 398 50 70
Fax +41 31 398 50 80
info@silitech.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence +41 44 251 51 51 (Tox Center)

Date d'émission 03.06.2014

Version GHS 1.0

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP)

Aérosols, Catégorie 1, H222 H229

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F+; R12

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P102: Tenir hors de portée des enfants.
P210b: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Conseil supplémentaire

Aucun(e).

Identificateur de produit selon SGH

Isobutan, No.-CAS 75-28-5, No.-CE 200-857-2
Propane, No.-CAS 74-98-6, No.-CE 200-827-9
Butane, No.-CAS 106-97-8, No.-CE 203-448-7

Étiquetage conformément à la Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE



F+ - Extrêmement inflammable.

Phrase(s) de risque

R12: Extrêmement inflammable.

Phrase(s) de sécurité

S9: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S33: Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Aucun(e).

2.3. Autres dangers

Pas d'information disponible.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Huile de silicone Silbione® à faible viscosité pour l'industrie alimentaire et cosmétique

Composants		Classification CLP	Classification DSD/DPD	Identificateur de produit
Polydimethylsiloxan	5% - 10%			No.-CAS: 63148-62-9
Isobutan	75% - 90%	Flam. Gas 1 H220, Press. Gas H280	F+; R-12	No.-CAS: 75-28-5 No.-CE: 200-857-2
Propane	5% - 10%	Flam. Gas 1 H220, Press. Gas H280 , Notes U	F+; R-12	No.-CAS: 74-98-6 No.-CE: 200-827-9 No.-Index: 601-003-00-5
Butane	2.5% - 5%	Flam. Gas 1 H220, Press. Gas H280 , Notes C U	F+; R-12, Notes C	No.-CAS: 106-97-8 No.-CE: 203-448-7 No.-Index: 601-004-00-0

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion.

Contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon par précaution. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion

Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas de chaleur intense ou d'incendie, les récipients fermés risquent d'exploser en raison de l'augmentation de la pression. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter des vêtements de protection.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme.

Conseils pour les secouristes Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Isobutane (CAS 75-28-5)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 800 ppm TWA [MAK]
1900 mg/m³ TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs) 3200 ppm STEL [KZW] (listed under Butane)
7200 mg/m³ STEL [KZW] (listed under Butane)

Propane (CAS 74-98-6)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 1000 ppm TWA [MAK]
1800 mg/m³ TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs) 4000 ppm STEL [KZW]
7200 mg/m³ STEL [KZW]

Butane (CAS 106-97-8)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 800 ppm TWA [MAK]
1900 mg/m³ TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs) 3200 ppm STEL [KZW] (listed under Butane)
7200 mg/m³ STEL [KZW] (listed under Butane)
France - Occupational Exposure Limits - TWAs (VME) 800 ppm TWA [VME]
1900 mg/m³ TWA [VME]

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection des mains Normalement aucun besoin. Utilisez des gants en cas de contact répété ou prolongé est attendu.

Protection des yeux Éviter le contact avec les yeux.

Protection de la peau et du corps Pas de précautions spéciales.

Risques thermiques Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Aérosol.
Couleur	émulsion clair ou laiteuse
Odeur	De solvant.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH:	Pas d'information disponible.
Point/intervalle de fusion:	Pas d'information disponible.
Point/intervalle d'ébullition:	Pas d'information disponible.
Point d'éclair:	-83 °C (CAS 75-28-5)
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible.
Inflammabilité:	hautement inflammable
Limites d'explosivité:	1,5 Vol.% - 9,4 Vol.% (CAS 75-28-5)
Pression de vapeur:	Pas d'information disponible.
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible.
Densité relative:	Pas d'information disponible.
Hydrosolubilité:	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	460 °C (CAS 75-28-5)
Température de décomposition:	Pas d'information disponible.
Viscosité:	Pas d'information disponible.
Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion:	aérosol inflammable
Propriétés comburantes	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Risque d'ignition.
10.2. Stabilité chimique	Pas d'information disponible.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Le brouillard de pulvérisation peut être inflammable à des températures inférieures au point d'éclair du solvant.
10.4. Conditions à éviter	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Chaleur, flammes et étincelles.
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e).
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun raisonnablement prévisible.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Isobutane (CAS 75-28-5) Inhalation LC50 Rat = 658 mg/L 4 h (IUCLID) Propane (CAS 74-98-6) Inhalation LC50 Rat = 658 mg/L 4 h (IUCLID) Butane (CAS 106-97-8) Inhalation LC50 Rat = 658 g/m ³ 4 h (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Aucun(e).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucun(e).
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les données disponibles.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Une classification n'est pas possible avec les données disponibles.
Toxicité pour la reproduction	Une classification n'est pas possible avec les données disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.2. Persistance et dégradabilité	Devrait être biodégradable.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Une bioaccumulation est peu probable.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 40 °C.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé. Les bouteilles de gaz vides sont à retourner au fournisseur.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID

Proper shipping name AÉROSOLS inflammables (Isobutan)
No ONU 1950.
Classe 2.
Étiquettes ADR/RID 2.1.
Code de classement 5F.
Risk No. 23.
Quantité limitée 1 L.
Code de tunnel D

IMDG

Proper shipping name Aerosols, inflammable (Isobutan)
No ONU 1950.
Classe 2.
Groupe d'emballage -.
Étiquettes IMDG 2.1.
Quantité limitée Siehe SV277.
No EMS F-D, S-U.
Marine Pollutant no

IATA

Proper shipping name Aerosols, inflammable (Isobutan)
No ONU 1950.
Classe 2.1.
Étiquettes IATA 2.1.
Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203 (75 kg).
Instruction d'emballage (LQ): Y203 (30 kg G).
Instructions de conditionnement (avion cargo): 203 (150 kg).

Autres Informations

Aucun(e).

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP).
Isobutane (CAS 75-28-5)	
Switzerland - Volatile Organic Compounds	2711.1390, 2901.1019
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex II - Prohibited Substances	Prohibited (containing $\geq 0.1\%$ w/w Butadiene)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 28. Use restricted. See item 29.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
UN (United Nations) - Selected Volatile Substances Prone to Abuse	Present
Propane (CAS 74-98-6)	
Switzerland - Volatile Organic Compounds	2711.1290, 2711.2990
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
UN (United Nations) - Selected Volatile Substances Prone to Abuse	Present
Butane (CAS 106-97-8)	
Switzerland - Volatile Organic Compounds	2711.1390, 2901.1019
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex II - Prohibited Substances	Prohibited (containing $\geq 0.1\%$ w/w Butadiene)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 28. Use restricted. See item 29.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
UN (United Nations) - Selected Volatile Substances Prone to Abuse	Present
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

16. Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP)
Les principales références bibliographiques et sources de données	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H220: Gaz extrêmement inflammable. H222 H229 H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. R12: Extrêmement inflammable.

Autres informations

Réceptif sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 40 °C.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.